

ATTESTATION DE DESTRUCTION
VOLUME SUBSTITUABLE INDIVIDUEL
___ RÉCOLTE 2022 ___

◇ IDENTITE DE L'APPORTEUR:

Raison sociale: _____
 en qualité de: Propriétaire Métayer Fermier
 N° CVI-EVV : _____
 Adresse : _____
 CP et ville : _____

◇ ENGAGEMENT DE L'APPORTEUR:

° Je déclare avoir revendiqué en 2022 (DREV 2022) un volume de vin au titre de VSI identique à celui indiqué ci-après et reconnais m'être engagé* à détruire avant le 15 décembre 2023 le VSI 2022 si non concrétisé au 31 juillet 2023.
 (* la validation de la DREV 2022 emporte engagement de l'opérateur)

° Et livrer à la distillerie: _____
 les volumes ci-dessous en remplacement du VSI constitué en 2022 (volumes concernés)

Signature : _____

◇ VOLUMES CONCERNES:

VSI constitué (DREV2022):				Volumes à détruire:		
<i>Nom AOC (1 ligne par AOC)</i>	<i>Couleur</i>	<i>hL</i>	<i>L</i>	<i>Millésime</i>	<i>hL</i>	<i>L</i>

◇ ENGAGEMENT DE LA DISTILLERIE:

Je soussigné.e,

 distillateur agréé (réf)
 atteste avoir reçu les vins ci-dessus mentionnés et procédera à leur distillation dans les plus brefs délais.

Texte de référence: article D645-15 Code Rural

Exemplaire N°2 à conserver aux archives de l'exploitation

Cachet de la distillerie :

Fait le: _____